

LE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE (C.O.Psy)

Votre partenaire de l'orientation au centre d'Information et d'Orientation et dans votre établissement ; Le Conseiller d'Orientation Psychologue dans le cadre de l'établissement scolaire :

- Est membre de l'équipe éducative et à ce titre participe à la préparation des décisions d'orientation et qu'a suivi de l'élève, et lors des conseils de classe, en particulier avec le professeur principal.
- Apporte à chaque élève, par biais des entretiens individuels, des travaux de groupes et des séances d'informations, les éléments dont il a besoin pour définir ses choix scolaires et professionnels.
- Gère avec la documentaliste du CDI le système auto documentaire O.N.I.S.E.P. dans lequel chacun peut trouver les informations de base sur les études et les professions.
- Met à la disposition de l'établissement (équipe de direction et enseignants) les documents relatifs au fonctionnement de l'orientation dans le bassin.
- Assure des permanences au collège (bureau du bâtiment 12 près du CDI)
Les rendez-vous doivent être pris à la Vie Scolaire.
- Est l'interlocuteur des personnels de Direction, du CPE, des professeurs, de l'assistante sociale pour tout échange dans l'intérêt des élèves.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue dans le cadre de ses activités au CIO du secteur :

- Reçoit tous les publics, jeunes ou adultes, scolaires (collège, lycée, enseignement supérieur) ou non, qu'il informe et conseille sur les études et les professions.

Met à la disposition de ceux-ci :

- Une auto documentation adaptée : fiches, dossiers, revues, logiciels sur les métiers, leurs conditions d'exercice, les études, les concours, les possibilités de formation à la réunion, en métropole et à l'étranger.
- Des questionnaires d'intérêt et de personnalité informatisés.
- Recueille, analyse et met en forme les données statistiques de l'orientation à l'usage des partenaires du système éducatif.
- Est en relation avec les acteurs éducatifs, sociaux et économiques du bassin.